

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DASES 374 G : Subvention (70 000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec l'association du Parc Georges Brassens (15^e).

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à signer un avenant à convention pluriannuelle liant le Département de Paris et l'association du Parc Georges Brassens (15^e), fixant les modalités d'attribution à l'association d'une subvention de 70 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Galla BRIDIER, au nom de la 4e commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer un avenant à convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association du Parc Georges Brassens (15^e).

Article 2 : Une subvention de 70 000 € est attribuée à l'association du Parc Georges Brassens (SIMPA n° 116241 – dossier n° 2017_05902) au titre de 2017.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique D 538, nature 6574, ligne DF 34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2017 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO